



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024



ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240603-DE

Exécutoire le 5 juillet 2024

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	<b>Séance du 24 juin 2024</b>
Date de la convocation : 18 juin 2024	
<b>Delib20240603</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Pierre JUNQUA  
M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Fabienne MOREL à Mme Isabelle GERME  
Mme Claude FRÉMIN à M. MZARI-ROSSI.

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Madame Isabelle GERME, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024



ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240603-DE

Exécutoire le 5 juillet 2024

**Delib20240603**

**OBJET : Tarifs de la garderie périscolaire**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la garderie périscolaire.

<b>TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS</b>						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.29 €	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.83 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.16 €	1.05 €	0.93 €	0.81 €	0.70 €

<b>TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS</b>						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.64 €	1.49 €	1.34 €	1.19 €	1.04 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.51 €	1.36 €	1.21 €	1.06 €	0.91 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 5 juillet 2024



ID : 014-211401815-20240624-DELIB20240603-DE

Exécutoire le 5 juillet 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 26 juin 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN